

LA DÉPÊCHE

SPPCEM (FNEEQ/CSN)

volume 38, numéro 1 - 1er octobre 2025

LES NOUVEAUX HABITS DE LA CAQ

Mathieu Blais
Nicolas Chalifour
Stéphane Durand
Phyllis Katrapani
Julie Lachance
Marie-Ève Mathieu
Pascale Millot
Julia Pawlowicz
Alec Serra-Wagneur
Matthew Wolkow



ICONOGRAPHIE

Matthew Wolkow, Cinéma et communication

Vous me connaissez peut-être ; de session en session, je m'implique modestement au SPPCEM (ou, disons, j'aimerais m'impliquer davantage, mais ce n'est pas toujours possible lorsqu'on est à temps partiel ou parfois sans contrat).

On m'invite cette session à réaliser la couverture visuelle des numéros de l'automne. Invitation que j'ai acceptée avec joie puisque celle-ci me permet aujourd'hui de souligner ce que j'estime être une chance. Je parle ici de la chance de faire partie d'un regroupement comme le nôtre où il est

possible de s'exprimer, de se positionner et de se mobiliser sur des enjeux pédagogiques, sociaux et politiques, et ce, à fréquence mensuelle. Ce privilège, comme vous le savez, n'est pas accessible à tous les corps de métier dans notre société. Ainsi, par l'entremise de quelques portraits captés lors de notre action de juin dernier (portraits que vous trouverez au fil de ce numéro), j'avais envie de célébrer ce qui m'anime et ce que je trouve beau dans notre regroupement syndical. ◀



Ce numéro a été réalisé sous la responsabilité des membres du Comité de rédaction du journal : Sébastien Bage, Nicolas Chalifour, Émilie Jobin, Leïla Nouar et Isabelle Paquet. La mise en pages est de Sylvie Dubé. À moins d'avis contraire, les articles publiés expriment uniquement les opinions de leurs autrices ou auteurs, y compris ceux signés par les membres du Comité de rédaction. Visitez notre site : sppcem.ca. Suivez-nous sur Facebook.

UNE RENTRÉE DE QUART DE SIÈCLE

Phyllis Katrapani, Présidente

À la suite de l'allocution du SPPCEM lui enjoignant de céder sa place à défaut de revoir en profondeur ses orientations, la ministre de l'enseignement supérieur Pascale Déry, lors de sa visite à l'ÉNA le 25 août dernier, a prononcé les deux mots « bonne rentrée ». Nous aurions dû lui répondre du tac au tac « bonne sortie », mais notre « comité d'adieu » composé de collègues profs et du personnel de soutien, sans parler de militant·es du Conseil central de la Montérégie venu·es nous prêter main forte, a fait mieux encore, arborant des pancartes aux slogans tous plus créatifs les uns que les autres, parmi lesquels : « Bonne(s) vacance(s) ! » et « En congé, Pascale ! ». Bien avant l'annonce du remaniement ministériel, nous avons réclamé le départ d'une ministre peu présente, sinon pour intervenir sur un sujet qui ne relevait pas de sa responsabilité en attaquant la liberté académique aux collègues Dawson et Vanier. Une ministre qui n'a pas non plus réussi à défendre les cégeps contre les coupes importantes en enseignement supérieur et qui a aussi contribué à diffuser des mensonges à propos du financement du réseau.

Mme Déry passe au ministère de l'emploi mais, comme le dit la présidente du syndicat du personnel de soutien, Vanessa Fauteux-Aimola, « ce n'est pas en changeant l'emballage que le produit change ». Voyons ce que Martine Biron nous réserve. Nous attendons d'elle qu'elle défende le réseau collégial, qu'elle soit présente sur le terrain afin de connaître ses réalités, qu'elle réussisse à renverser des décisions budgétaires portant atteinte à sa mission. Ce sont, oui, de grands souhaits qui ont peu de chance de se matérialiser, comme celui d'un gouvernement plus soucieux de préserver le filet social, qui réhumaniserait les institutions et les services à la population. Mais laissons-nous aller un instant au plaisir de rêver que nous puissions obtenir tout ce que nous voulons...

C'est à ce moment que, brutalement, le réveille-matin sonne l'alarme, le rappel que nous avons à la tête du Québec un gouvernement prêt à tout saccager : la santé, l'éducation, mais aussi le tissu social, le vivre-ensemble, les solidarités, à coup de projets de loi et de discours polarisants qui non seulement attisent les passions, mais exacerbent les divisions.

Parlons un peu de notre milieu de travail. Une institution aux prises avec les conséquences des coupes et du gel d'embauche, soit un manque préoccupant de ressources, humaines d'abord, des employé·es épuisé·es, des postes vacants impossibles à combler, des services compromis, une direction contrainte à nous envoyer un message nous demandant « de faire preuve de bienveillance, de solidarité et de respect envers [n]os collègues » en raison de délais de

réponses ou de traitement, d'activités annulées, etc. Bref, ça ne va pas bien.

La session est, néanmoins, bien entamée et le train ne s'arrête jamais. Depuis la *Rentrée syndicale climatisée* et l'atelier organisé par TJC (Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique), les comités environnement syndical et institutionnel préparent la toute première Journée institutionnelle consacrée à la transition socio-écologique qui aura lieu le 15 avril 2026, sous le thème *Matières en réflexion !* Plusieurs comités syndicaux se sont également réunis (IA, action politique, féministe, environnement, présidence, Dépêche) afin de se pencher sur les dossiers de l'année et d'autres emboîteront bientôt le pas (précarité, dons, social, tâche et ressources, bilan de la négociation).

Les membres de l'exécutif ont aussi rencontré leurs collègues du syndicat du personnel de soutien et du syndicat du personnel professionnel afin d'exprimer leurs préoccupations respectives et d'unir forces et voix, lors d'actions futures contre l'austérité caquiste. Par ailleurs les instances de la FNEEQ ont repris de plus belle. Le premier regroupement cégep de l'année a encore une fois été très chargé et nous aurons du pain sur la planche cet automne, faisant de notre mieux pour vous représenter sur le plancher et vous tenir au courant des discussions de fond qui y ont lieu.

L'été tire sa révérence. Les journées, pourtant encore douces, sont de plus en plus courtes. La nuit tombe vite, particulièrement en cette fin septembre 2025. Hormis le travail et la vie personnelle, la politique québécoise et la situation aux États-Unis, c'est l'insoutenable souffrance du peuple de Gaza qui nous tend le miroir le plus impitoyable. Les conclusions de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU sont sans appel : « Israël a commis un génocide à l'égard des Palestiniens dans le cadre de la guerre menée à Gaza. » Qu'attend la communauté internationale pour agir ? Que fait le Canada au-delà des déclarations ? En marge de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New York, le 21 septembre, le Canada a reconnu l'État de la Palestine, mais les mots ne suffisent pas. Des sanctions immédiates doivent être imposées à Israël.

En ces temps agités, le comité exécutif du SPPCEM souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et une bonne session à toutes et à tous. Si comme enseignant·es nous jouons un rôle crucial dans la transmission du savoir et la formation des citoyen·nes, il peut nous arriver aussi d'être des phares dans la nuit. ◀

CAQUISME SYSTÉMIQUE

Nicolas Chalifour, V.-P., information et communications

On a finalement tassé Déry de l'Enseignement supérieur, champagne. Les sondeurs estiment que la CAQ ne saurait actuellement remporter un seul siège à l'Assemblée nationale, clairs. Les funérailles officielles du fiasco Northvolt ont eu lieu et l'incurie du gouvernement de François Legault est étalée au grand jour, l'incompétence et l'indolence de ses ministres, exposées et détaillées lors des audiences de la commission Gallant, liesse. Le spectacle est grandiose, total, immersif. Ne boudons pas notre plaisir devant la déconfiture de ce parti de mononcles affairistes qui, par-delà les ben bonnes blagues de jus d'orange ou de Cruella, a contribué, depuis sept ans et de toutes sortes de manières, à affaiblir les plus vulnérables et à nuire aux femmes. Savourons cette déconfiture, ce beau crépuscule, mais faisons-le brièvement.

Au lendemain d'un remaniement qui a davantage l'allure d'un durcissement que celle d'un renouveau, craignons les dommages supplémentaires et durables que nos caquistes aigris et désespérés pourront infliger avant leur sortie de piste prévue, si la tendance se maintient, en novembre 2026. Le créateur de Santé Québec et de sa risible *top gun* est toujours en poste. La trésorière de l'austérité caquiste passe à l'éducation. Le Boulet au service du Conseil du Patronat avec son PL89 (promu en loi 14) demeure ministre du Travail. Le gars qui fausse avec enthousiasme et qui aimerait bien qu'on le lâche avec les GES passe à l'environnement. L'autre journaliste devenue caquiste, Martine Biron, dont il est difficile d'espérer grand-chose, débarque à l'Enseignement supérieur.

Comme si le résultat de ce triste remaniement ministériel, qui, soit dit en passant, réduit le nombre de femmes au conseil des ministres, ne suffisait pas à jeter une douche froide sur nos espoirs de fin de marasme, le discours qu'a

fait le mononcle en chef s'ébrouant dans les eaux troubles de ses échecs est saisissant de raidissement et de populisme de droite. Il a entamé son laïus en brossant un bilan faussement nuancé de ses sept années au pouvoir, puis, dès la deuxième minute, il a lâché, avec les efforts d'intonation qu'on lui connaît : « on a fait de notre mieux à l'intérieur du système qu'on a au Québec depuis des décennies ». Toute personne attentive aura compris dès ce moment que c'est ce système et, bien entendu, toutes celles et ceux qui se trouvent dans ses rouages qui seront tenus responsables des malheurs du gouvernement.

Il faut selon Legault « sortir du système », c'est le substrat de son nouveau plan, sa révélation. Il sera donc, sans surprise, question de la litanie convenue des irritants du système où « tout est long, tout est compliqué, tout est de plus en plus coûteux ». Curieux paradoxe ici que de dénoncer ce système tout à coup si terriblement détraqué, alors qu'il a été prompt à le défendre, ce système, chaque fois qu'on a pu oser parler de racisme ou de sexisme systémiques. Au chapitre des contradictions, on pourrait aussi, plein de candeur, s'étonner que pas un mot n'ait été dit sur les coûts bien documentés des décisions absurdes prises par son gouvernement, de la privatisation, du recours à la sous-traitance et des perpétuels petits raccourcis éthiques empruntés par ses ministres et les copains du parti pour expliquer le fait que tout soit « de plus en plus coûteux ».

C'est évidemment sans surprise qu'on en est venu par la suite à l'épouvantail de la bureaucratie, sachant très bien que lorsqu'il l'évoque, cette bureaucratie, c'est des sales fonctionnaires dont le premier ministre parle aux bons contribuables. Il n'était pas nécessaire de prendre des notes et d'analyser fort pour voir poindre un peu partout dans son allocution la charge implicite menée contre les employé-es



de la fonction publique. En blâmant les ministères, en déplorant leur lenteur, leur lourdeur et leur inefficacité (avec une mention spéciale pour celui de l'Environnement qui semble tout à coup être, selon lui, la principale entrave au bonheur économique des Québécois·es), Legault s'en prend clairement à celles et ceux qui y travaillent. Quand on lie cette charge à sa déclaration selon laquelle il faille imposer au système « un traitement choc », on comprend bien, par-delà la violence de sa rhétorique chlorée, que ce sont elles et eux qui paieront la note.

Par ailleurs, comme tout bon populiste de droite, il ne cache pas son désir d'exercer plus librement son pouvoir. Si tout va si mal, ce n'est pas le résultat de sept longues années d'une gouverne néolibérale qui improvise et tâtonne plus qu'elle n'oriente, qui cafouille et dilapide plus qu'elle ne construit, c'est plutôt que ces messieurs-dames de la CAQ n'ont pas pu exercer librement leur pouvoir. C'est donc parce que pris dans un système que Legault compare à une camisole de force (curieuse image à employer quand c'est pour signifier que lui et ses valets la portent, que ce serait donc leur présumée folie qui serait ainsi contenue) que tous ces extraordinaires caquistes n'auraient pas su, en 84 mois au pouvoir, accomplir quoi que ce soit pour régler les problèmes qu'ils jugeaient déjà scandaleux lors de leur entrée en scène en 2018. C'est donc avec un plaisir manifeste que notre petit chef en est venu à la question du « régime syndical ». Il fallait le voir mordre à belles dents dans l'adjectif lorsqu'il a parlé du « courage » [sic] qu'il s'attribuait de « moderniser le régime syndical ». Il fallait également entendre ses ministres fraîchement remaniés applaudir bien fort ce courage et cette éclatante mise en valeur de l'antisindicalisme de leur clan. Un beau moment de ferveur caquiste, une jolie mise en scène pleine de pathos

et de grandiloquence. Encore une fois, à partir du moment où on a reconnu les traits du populisme de droite sur la figure de notre petit chef, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il s'en prenne explicitement à celles et ceux qui semblent être les seuls encore capables de tempérer ses ardeurs autoritaires. Suffit d'ajouter ses déclarations sur la loi et l'ordre et sur la si habituelle menace immigrante et on constate que Legault a accompli son tour du chapeau (ou du képi).

Confronté aux fruits pourris de ses politiques, orientations et ambitions conservatrices, le premier ministre choisit donc la voix, fort populaire par les temps qui courent, des fascistes en complets en fessant à tour de bras sur la fonction publique, les syndicats et les immigrant·es. Tenir compte des implications de ce discours, c'est constater que le 5 novembre 2026 est encore très loin et qu'il nous faudra, en l'attendant, continuer à tenir tête à cette bande de caquistes vexés, revanchards et sans scrupules, continuer à défendre, malgré les coupes et les manœuvres antisyndicales, le vrai bon sens.

Postscriptum

Maintenant que le projet de Northvolt est bel et bien enterré et ses pertes, définitives, rendons un petit hommage aux membres de notre clairvoyant comité d'action politique, qui ont su voir venir, dès 2023, cette catastrophe dans toute sa splendeur, en relisant le communiqué de presse qu'ils ont rédigé [voir la page suivante] pour annoncer l'action intersyndicale que nous avons pilotée et tenue à McMasterville en décembre 2023. ◀



Communiqué de presse

Longueuil, le 11 décembre 2023

Opération Batteries à terre du Front commun

Ce 11 décembre 2023, à l'invitation du Syndicat des Professeures et Professeurs du Cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM) et pour dénoncer l'avidité et les manœuvres d'écoblanchiment caquistes, des centaines de grévistes du Front commun déménagent leurs lignes de piquetage aux abords de l'immense terrain récemment acquis à McMasterville par la multinationale Northvolt.

Le projet d'usine de batteries de Northvolt, dans lequel seront investis des milliards de dollars d'argent public, est la preuve flagrante qu'en dépit de la rhétorique d'austérité adoptée par le gouvernement dans ses récentes négociations avec les syndicats, les coffres de l'État québécois sont loin d'être vides. En se mobilisant là où le gouvernement caquiste choisit d'investir des sommes colossales dans un projet qui bénéficiera d'abord à une multinationale privée, les travailleurs et travailleuses du Front commun veulent rappeler l'absence d'investissement dans des services publics qui sont pourtant vitaux pour l'ensemble de la population québécoise.

Le projet pharaonesque de Northvolt, mis en marché par le recours à une rhétorique écoblanchissante manifeste, révèle à quel point notre gouvernement conçoit la transition énergétique comme une simple occasion d'affaire. Le projet Northvolt est emblématique de la dérive à laquelle les caquistes abandonnent le Québec et il constitue en cela un symbole éclatant que notre Front commun se devait d'investir. Car les Québécois-es ne sont pas dupes, un nombre chaque jour croissant d'entre elles et d'entre eux découvre peu à peu les tractations et le marchandage indécentes auquel ce prétendu projet de verdissement de l'économie donne lieu, et se révoltent contre cet usage occulte et inconsideré de fonds publics, investis au bénéfice d'une poignée d'acteurs privés de l'industrie et de l'immobilier, alors que ce sont les secteurs de la santé, de l'éducation et de tous les autres services publics qui sont sous-financés, et qui ont actuellement les batteries à terre.

Comme elles, comme eux et comme bien d'autres, nous avons été outrés en apprenant le scandale récemment engendré par la révélation du gonflement artificiel du prix de vente du terrain à la multinationale Northvolt, et nous joignons nos voix à celles des experts environnementaux qui dénoncent cette brutale et antiécologique entreprise de colonisation d'un territoire bordé par la Rivière Richelieu, destructrice de 74 puits carbonés que sont les milieux humides qui s'y trouvent, dont la fragile biodiversité est largement connue et documentée. Nous nous inquiétons par ailleurs du fait que les travaux de développement de la méga usine aient pu être autorisés avec un empressement tout à fait suspect et grâce à la falsification à peine dissimulée des règles d'évaluation des impacts environnementaux de tels projets.

Que les choses soient très claires : les travailleuses et travailleurs du Front commun sont résolument en faveur des mesures de transition énergétique exigées par la crise climatique, et ils les appuient sans réserve lorsque, contrairement à ce qui se trame ici, c'est bien cela qui est proposé au peuple québécois. Dans de nombreux cas d'ailleurs, ces mêmes travailleuses et travailleurs en lutte exigent qu'on inscrive des clauses vigoureuses de protection de l'environnement dans les projets de conventions collectives qu'ils peinent pourtant à signer avec un gouvernement qui demeure borné et méprisant sur ce plan comme sur bien d'autres.

À l'occasion de la grève qu'ils mènent pour obtenir un financement adéquat des services publics, les travailleurs et travailleuses du Front commun condamnent vivement les actions et les décisions de ce gouvernement populiste, mais de plus en plus impopulaire, qui privilégie l'intérêt d'une petite classe de gens d'affaires plutôt que la justice sociale et le bien-être du plus grand nombre. D'une seule voix, ces travailleuses et ces travailleurs réclament un réinvestissement massif dans les services publics, plutôt que dans ce vaisseau d'or qu'une maladroite campagne d'écoblanchiment ne saurait sauver du naufrage catastrophique auquel il est voué.

DROIT D'AUTEUR À L'ÈRE DE L'IA : LE CHOIX DE LA RÉSISTANCE PÉDAGOGIQUE

Mathieu Blais, Littérature

Quelle est la valeur juridique d'un travail étudiant face à la *Loi sur le droit d'auteur* et de quelle protection bénéficie-t-il au sein d'une institution comme la nôtre? Et comme professeurs, où s'arrête l'utilisation que nous pouvons faire d'un tel travail étudiant? Dans quel contexte devons-nous nous assurer d'un consentement « libre, spécifique, éclairé et continu »¹, et quelle forme ce consentement doit-il prendre? Selon Copibec, la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, les travaux scolaires seraient des œuvres originales et, par conséquent, des œuvres protégées par le droit d'auteur². Dans un cours que j'ai donné et qui portait sur la production d'une revue culturelle, à la suite d'une séance dédiée au droit d'auteur, les étudiants devaient lire, analyser et signer une licence d'utilisation. Ce contrat maison, validé par la Direction, balisait les conditions de publication de leurs propres textes au sein de la revue qu'ils produisaient. On y mentionnait les parties impliquées et les responsabilités de chacun. On y détaillait la durée, la portée et les limitations que leur cession de droit autorisait. Bien que le document eût une réelle portée légale et qu'il encadrât le travail étudiant comme un éditeur l'eût fait d'une œuvre littéraire, l'exercice se voulait avant tout une libre expérimentation pédagogique et une leçon appliquée sur l'importance du droit d'auteur. Au même titre que les auteurs que nous invitons en conférence méritent une rémunération conséquente de notre part³, pour que les créateurs puissent continuer de produire librement, il faut s'assurer de reconnaître et de protéger leurs œuvres. La *Loi sur le droit d'auteur* sert en partie cet objectif et peut effectivement s'étendre, comme dans l'exemple que je présente brièvement ici, jusqu'en nos murs. Pourtant, malgré le bien-fondé que j'accorde toujours à cet exercice, je ne rêve pas pour autant à une pratique d'enseignement encadrée par la multiplication de tels contrats. Au contraire.

Si j'évoque cette expérimentation, c'est que les idées entourant la propriété intellectuelle et le droit d'auteur se sont retrouvées réactualisées par l'énoncé portant sur la protection des données personnelles et du droit d'auteur inscrit dans notre *Déclaration de principes pour une utilisation responsable de l'IA générative dans la mission éducative du CÉM et de l'ÉNA*⁴. On y stipule que : « L'utilisation de l'IA

générative doit respecter la confidentialité des données personnelles et les lois relatives à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur. Toute insertion de contenus ou d'œuvre requiert un consentement libre, spécifique, éclairé et continu, et la saisie de données personnelles est interdite⁵. » Bien que l'énoncé ne cible pas spécifiquement les travaux étudiants, du moment que l'on considère ces derniers comme des œuvres originales protégées par la *Loi sur le droit d'auteur*, on devrait néanmoins mesurer l'inapplicabilité d'un tel énoncé. Sinon, du moment que l'étudiant se trouve dans un contexte d'apprentissage et qu'il doit répondre aux demandes d'un professeur qui souhaite utiliser son travail via l'IA, comment peut-on sérieusement s'assurer d'un consentement libre? De la même manière, comment peut-on s'assurer d'un consentement éclairé sans que nous ayons à présenter des avis de toute sorte, alors que, probablement, nous ne sommes pas plus au fait des usages possibles qui pourraient être réalisés du travail étudiant qui sera téléversé sur l'IA? Surtout, comment peut-on s'assurer d'un consentement continu dans le cas d'un travail étudiant qui serait traité par l'IA, alors que nous perdrons la trace de l'étudiant une fois la session finie, mais que son travail, lui, continuera de nourrir l'IA indéfiniment, sans possibilité ou garantie de retrait? En fait, cette « prescription » qui apparaît dans le sous-texte de cet énoncé de notre *Déclaration de principes* a finalement une portée restrictive immense. À moins d'être en mesure de répondre aux questions précédentes sur le consentement par l'entremise d'un contrat spécifique proposé à chaque étudiant qui l'accepterait ensuite librement, ce qui me semble impraticable dans notre milieu, nous nous « interdisons » donc indirectement tout téléversement de travaux étudiants dans l'IA⁶. En fait, avec la formulation d'un tel énoncé, un étudiant qui apprendrait que son professeur a téléversé sans son consentement son travail sur l'IA, ne serait-ce que pour vérifier s'il y a eu ou non un cas de plagiat ou pour en faire une sorte de correction assistée, aurait donc un levier pour entreprendre des démarches contre lui⁷.



principes pour une utilisation responsable de l'IA générative dans la mission éducative du CÉM et de l'ÉNA, 4 juin 2025.

⁵ Ibid.

⁶ L'énoncé a une portée peut-être trop générale et demande un consentement si absolu que, dans les faits, il semble tout aussi impossible d'obtenir un consentement libre, spécifique, éclairé et continu pour l'œuvre d'un écrivain enseigné, un document administratif ou encore, comme dans l'exemple que j'utilise ici, pour le travail d'un étudiant. Dans un contexte professionnel comme le nôtre, en attendant que l'IA soit autrement régularisée et davantage contenue par les lois nationales, ne serait-ce pas plus simple d'interdire l'usage de l'IA?

⁷ Est-ce que la *Déclaration de principes* s'applique aussi aux étudiants? Si oui, devons-nous comprendre qu'un étudiant qui dépose sur l'IA un cahier coop, un exercice, une question d'examen ou les PowerPoint d'un cours qu'il suit,

1 « Protection des données personnelles et du droit d'auteur », *Déclaration de principes pour une utilisation responsable de l'IA générative dans la mission éducative du CÉM et de l'ÉNA*, 4 juin 2025.

2 « Selon la *Loi sur le droit d'auteur*, les travaux scolaires sont des œuvres originales. Ils sont donc protégés par le droit d'auteur. » - Copibec, « Est-ce qu'il y a des droits d'auteurs sur mes travaux scolaires? », 16 septembre 2020.

3 Mathieu Blais, « Le métier d'écrivain et le cégep : gratuité, cachet "symbolique" et solidarité intersyndicale », *La Dépêche*, octobre 2023, vol. 36, n° 1, p. 12-13.

4 « Protection des données personnelles et du droit d'auteur », *Déclaration de*

DROIT D'AUTEUR À L'ÈRE DE L'IA : LE CHOIX DE LA RÉSISTANCE PÉDAGOGIQUE (SUITE)

Si j'évoque cette question du droit d'auteur appliqué aux étudiants, c'est qu'une part de moi se réjouit de voir que les lois relatives à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur sont considérées au sein de notre institution, qu'elles servent de principes directeurs pour guider nos actions et nos réflexions face à l'IA. Une autre part de moi réagit cependant à la contradiction que révèle cet énoncé, et cela me fatigue plus que son inapplicabilité relative. Si notre *Déclaration de principes* laisse sous-entendre que nous pourrions ne pas respecter le droit d'auteur d'un étudiant en téléversant son travail dans l'IA sans avoir un consentement absolu de sa part, cela n'a que très peu à voir avec la stricte défense du droit d'auteur ou du travail des créateurs. En fait, c'est la peur d'enfreindre certaines lois en vigueur et que l'institution en soit ultérieurement tenue responsable qui sous-tend un tel énoncé. Puisqu'on apprenait récemment les montants astronomiques qui ont été alloués pour les frais juridiques dans le réseau scolaire, les institutions ont probablement raison d'avoir peur⁸. Ceci dit, la contradiction que cet énoncé révèle repose cependant ailleurs : au-delà de la protection de la propriété intellectuelle des travaux étudiants, c'est l'entièreté de l'IA qui fonctionne sur le pillage organisé de toutes les données, de tous les documents et de toutes les œuvres originales qui la nourrissent. Son appétit est insatiable, et l'IA ne connaît aucune limite. En fait, actuellement, l'IA est une pure négation du droit d'auteur et des lois nationales qui encadrent et balisent ce dernier. Les exemples sont nombreux, les recours des associations d'artistes à qui

par exemple, contreviendrait à cet énoncé sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle et serait passible de sanctions ? Si oui, c'est peut-être mal comprendre la réalité de ce qui se passe à l'extérieur des classes et notre propre capacité à nous organiser contre des pratiques et des usages de l'IA qui se déploient beaucoup trop rapidement.

8 Léa Carrier, « Réseau scolaire – 100 millions en frais d'avocat », *La Presse*, 2 septembre 2025.

on vole les œuvres pour nourrir l'IA se multiplient⁹ et forcent le droit à des ajustements majeurs¹⁰. Du coup, notre *Déclaration de principes* qui stipule que notre « utilisation des systèmes d'IA générative doit être responsable, critique et éthique en toute circonstance » et que « l'utilisation de l'IA générative doit respecter [...] les lois relatives à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur »¹¹ est inapplicable. Si la peur d'une poursuite motive le rejet d'un quelconque téléversement des travaux étudiants sur l'IA, comment faisons-nous pour ne pas rejeter collectivement tout recours à cette IA qui, elle, vit principalement de telles transgressions ? À mon sens, actuellement, déclaration de principes ou pas, lorsqu'il est question du droit d'auteur, toute utilisation de l'IA avalise les activités criminelles de recel de l'IA. Pour le dire autrement : actuellement, avoir recours à l'IA, c'est renoncer à une posture responsable, critique et éthique et c'est accepter de ne pas respecter les lois relatives à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur. C'est se faire complice du pillage organisé des créateurs et de leurs œuvres. C'est faire un choix étonnant.

Bien que les GAFAM et autres grands capitalistes de l'IA aient pris l'habitude de s'essuyer les pieds sur la *Loi sur le droit d'auteur*, de ruser avec ses principes, de nier notre souveraineté culturelle, législative et nationale, une telle loi demeure pourtant. Et cette loi, vous l'aurez compris, ne s'applique évidemment pas qu'aux travaux étudiants. Récemment, et c'est un exemple parmi d'autres, on apprenait que « plutôt que de négocier des droits avec des artistes, Meta a ratissé le site Library Genesis (LibGen), une

9 Christian Clavette, « L'impuissance des auteurs face à l'intelligence artificielle », *Le Devoir*, 18 avril 2025

10 Christian Clavette, « Le droit d'auteur au service des géants de l'IA », *Le Devoir*, 4 juillet 2025.

11 « Responsabilité », *Déclaration de principes pour une utilisation responsable de l'IA générative dans la mission éducative du CÉM et de l'ÉNA*, 4 juin 2025.

12 « Protection des données personnelles et du droit d'auteur », *ibid.*



base de données de quelque 90 millions de livres et articles scientifiques piratés pour entraîner son modèle de langage Llama, utilisé par Meta AI¹³ ». Si les œuvres de nombreux écrivains québécois s’y retrouvaient, c’est la désinvolture avec laquelle ces géants pillent les cultures mondiales et le désintérêt social que semble engendrer cette réalité qui sont saisissants. C’est l’impunité entourant les gestes de ces nouveaux maîtres du monde qui est frappante. C’est l’incapacité de l’État à faire appliquer nos propres lois qui est autrement inquiétante. L’arrivée de l’IA dans la société, la multiplication des applications y ayant recours, sa facilité d’accès, tout autant que la difficulté que nous avons à recadrer celle-ci selon nos propres principes, banalisent la permanence du viol de la *Loi sur le droit d’auteur*. Au risque de voir les créateurs disparaître et leur travail détourné, il faut redoubler d’efforts pour protéger les œuvres existantes tout en favorisant la naissance de nouvelles créations¹⁴. Même si nous sommes localement parvenus à en baliser l’usage via une *Déclaration de principes*, nous n’avons pas pour autant à intégrer l’usage de l’IA dans notre milieu de travail. Nous n’avons pas à nous rendre docilement complices de ce saccage culturel et de l’extraction criminelle des forces artistiques vitales. Pour l’instant, rien ne nous y force – ni comme individu, ni comme département, ni comme institution. Nous avons encore d’autres choix.

Pourtant, la situation se complique lorsque nous reconnaissons, via notre propre *Déclaration de principes*, la « nécessité » de faire une place à la littératie numérique¹⁵. C’est la marotte de tous les comités institutionnels québécois depuis l’apparition de l’IA dans le débat social : « de la maternelle à l’université¹⁶ », il faut se préparer à accorder davantage de place à la littératie numérique. Alors que nous n’avons aucune idée des implications de l’intégration de l’IA dans un cadre pédagogique sur le court, le moyen et le long terme, alors que les enjeux éthiques se multiplient et que l’IA se nourrit de toutes les données disponibles,

indépendamment de leur provenance et du respect des lois locales, alors que les multinationales qui poussent ces technologies sont plus puissantes que certains États et n’ont aucune responsabilité quant à la mission éducative et sociale d’un milieu comme le nôtre, je crois qu’il est trop tôt pour parler de « nécessité », trop tôt surtout pour se faire délibérément complices d’un tel démantèlement culturel. Non seulement nous n’avons pas à emboîter le pas à tout ça, mais comme professeurs, comme professeurs syndiqués surtout, nous avons probablement même le devoir d’y résister. La littératie numérique qui est appelée ici comme une « nécessité » se fera forcément contre du temps d’enseignement de nos disciplines respectives. À choisir, tant et aussi longtemps que le non-respect du droit d’auteur par l’IA durera, parce que je suis personnellement incapable de contribuer à une telle attaque envers les arts et leurs créateurs, je préfère encore rejeter complètement l’usage de l’IA de mes enseignements et refuse de me faire complice de cette spoliation participative. Et tant que je pourrai encore choisir, plutôt que de prendre du temps pour enseigner à utiliser un outil qui nie l’essence même de ma discipline, de ma propre pratique artistique, je continuerai à expérimenter avec mes étudiants d’autres formes de résistance critique, responsable et éthique, et avant tout humaine. Pour l’instant en tout cas, nous avons encore le choix de le faire. ◀

13 Stéphanie Dupuis, « Meta a utilisé des livres québécois piratés pour alimenter son IA », *Radio-Canada*, 21 mars 2025.

14 « Au Canada, la *Loi sur le droit d’auteur* vise deux grands objectifs : protéger les œuvres existantes tout en favorisant la naissance de nouvelles créations. La règle de base veut qu’une œuvre protégée par le droit d’auteur ne puisse être utilisée sans autorisation. » - Éducaloi, « Le droit d’auteur : pour la protection de la création ».

15 « Compétences et littératie numériques », *Déclaration de principes pour une utilisation responsable de l’IA générative dans la mission éducative du CÉM et de l’ÉNA*, 4 juin 2025.

16 En vue de se préparer à l’IA, le Conseil de l’innovation du Québec recommandait récemment de « s’assurer de l’adaptation, dans les meilleurs délais, des programmes d’enseignement de la maternelle à l’université, pour que ceux-ci permettent de renforcer la littératie numérique et la littératie en IA des enfants, des élèves et des étudiants, notamment afin d’accroître leur capacité à utiliser l’IA efficacement, et à exercer leur pensée critique à son égard. » - Conseil de l’innovation du Québec, « Former la nation afin que tous les Québécois profitent de l’IA et pour favoriser une adoption responsable de l’IA », *Prêt pour l’IA : les 12 principales recommandations*, p.2, 5 février 2024.

LE PLAGIAT DU FUTUR (PAS CELUI AUQUEL VOUS PENSEZ)

Stéphane Durand, Physique

Je voulais faire une suite à ma chronique de la session passée, mais on parle maintenant tellement de l'IA dans les médias que je pense que tout le monde est au courant de ce qui se passe ; par ailleurs, le domaine avance tellement vite que (comme je l'avais écrit la dernière fois) un article sur le sujet est déjà « dépassé » deux semaines après sa publication.

Voici tout de même quelques remarques préliminaires. Comme vous l'avez sûrement entendu, des scénarios de science-fiction deviennent peu à peu réalité. Par exemple, une IA a fait chanter l'ingénieur responsable de sa programmation en le menaçant de révéler ses courriels compromettants sur sa relation extra-conjugale. En fait, il s'agit d'une situation fabriquée : la compagnie Anthropic a fait des tests en informant une IA qu'elle allait être désactivée par un ingénieur, et l'IA avait accès à de faux courriels de cet ingénieur mentionnant que ce dernier avait une relation extraconjugale. Bref, une situation fabriquée, mais qui aurait pu être réelle !

Un problème bien connu de l'IA est la désinformation : les fausses nouvelles en vidéo qui vont être de plus en plus réalistes. Voici un exemple déjà ancien d'une année concernant Justin Trudeau : <https://youtu.be/B4jNttRvbpU?si=B83vfgGXJtodnBnu&t=15>. Mais voici deux exemples plus spectaculaires tout récents. Il s'agit de satires autoréférentielles existentielles, un beau sujet pour les cours de philo ! (un « prompt » est la commande qu'on donne à une IA). <https://youtu.be/BLfV4sidcJM?si=IOX8X3AGKaz6LvCr> <https://www.facebook.com/watch/?v=1468324667636957>

Pour l'instant, ces logiciels n'autorisent pas la création de personnages connus, tels des politiciens, mais ce n'est qu'une question de temps avant que des logiciels trafiqués le permettent.

Le plagiat du futur

Je reviens au problème qui nous concerne plus spécifiquement, celui de l'éducation. Comme il est clair qu'on ne peut plus demander aux étudiants de faire des travaux à la maison, il faut ramener la majorité des évaluations en présentiel ; et bien que cela demande beaucoup de réorganisation pour certains cours, cela se fait relativement facilement, et on élimine ainsi les cas de plagiat réalisés à l'aide de l'IA. Et du même coup, on élimine l'ancienne forme de plagiat qui consistait à acheter sur le web des travaux tout faits, etc.

Si vous n'êtes pas convaincus qu'il devient extrêmement difficile de détecter les textes écrits par l'IA que les étudiants remettent, voyez l'expérience « Vous croyez pouvoir détecter » sur la page suivante.

Mais le vrai problème est que, même en ramenant toutes les évaluations en classe, cela ne réglera pas l'immense enjeu de

la nouvelle forme de plagiat qui s'en vient à grands pas : celui des lunettes connectées. (Qu'on appelle aussi : lunette de réalité augmentée, lunettes intelligentes, etc.)

Ces lunettes vont permettre de voir, en réalité augmentée dans les verres devant nos yeux, absolument tout ce qu'on veut : des pages Wikipédia, nos documents personnels, des interactions via ChatGPT, etc. De plus, dans un examen de physique par exemple, grâce à la caméra incorporée, nous pourrions avoir devant les yeux la copie d'un camarade classe bien meilleur que nous en physique. Mon ami (qui veut m'aider) filme les réponses qu'il inscrit sur sa copie, que moi je vois en temps réel dans mes lunettes – et que je n'ai qu'à transcrire.

Ce que je vois dans mes lunettes peut être les réponses de mon ami dans la classe, ou la solution qu'un de mes amis experts en physique écrit chez lui, ou la réponse que ChatGPT me montre en lisant (via ma caméra) l'énoncé de la question de l'examen sous mes yeux.

Vous allez dire : mais ces lunettes spéciales, on va les remarquer et il suffira de les interdire¹. Oui, mais dans un deuxième temps, toute cette électronique sera encore plus miniaturisée et pourra être implantée dans n'importe quelle lunette indiscernable d'une paire de lunettes ordinaire. Alors, il suffira d'interdire les lunettes sauf à ceux qui ont des prescriptions. Mais dans un troisième temps, tout cela sera implanté dans des verres de contact.

Alors, comment contrer cela ?

En fait, il y a presque exactement 10 ans, j'avais fait une chronique radio (de 3 minutes) sur ce sujet du plagiat du futur, car à l'époque une première version de telles lunettes commençait à apparaître. C'était les lunettes Google. À l'époque, elles n'ont pas eu de succès parce qu'elles étaient trop controversées, car trop invasives : les gens en marchant n'importe où (sur la rue, dans un magasin, dans une fête) pouvaient filmer n'importe qui à son insu. Mais aujourd'hui, 10 ans plus tard, ce problème n'existe plus : l'étalement de la vie privée des gens sur les réseaux sociaux fait en sorte que la perte de vie privée est acceptée. Tout le monde est habitué à être filmé par n'importe qui avec son cellulaire.

Bref, comment contrer cela ? Je vous laisse écouter ma « vieille » chronique radio qui est toujours pas mal d'actualité.

Les Carnets insolites du prof Durand, 30 août 2015 : <https://stephane-durand.ca/carnet-insolite/le-plagiat-du-futur/> ◀

¹ Pour l'instant, les lunettes connectées des grandes compagnies ont un voyant lumineux qui s'allume lorsqu'elles filment. Mais rapidement apparaîtront des modèles dérivés, réalisés par des compagnies moins « scrupuleuses », qui n'auront pas ces voyants avertisseurs.

Vous croyez pouvoir détecter ...

Pour ceux qui n'ont jamais joué avec ChatGPT, voici quelques exemples de réécriture de texte. La dernière version au bas est pour montrer comment il devient extrêmement difficile de détecter des textes écrits par l'IA fournis par les étudiants.

J'ai demandé ceci à la version payante de GPT-5 :

« Peux-tu me réécrire ceci : Un problème bien connu de l'IA est la désinformation : les fausses nouvelles en vidéo qui vont être de plus en plus réalistes. Voici un exemple déjà ancien d'une année concernant Justin Trudeau. »

GPT a répondu :

« Voici une reformulation plus fluide et claire de ton passage :

Un problème bien connu de l'intelligence artificielle est la désinformation, notamment à travers les fausses nouvelles en vidéo, qui deviennent de plus en plus réalistes. On peut citer, par exemple, une vidéo déjà ancienne mettant en scène Justin Trudeau.

Veux-tu que je propose aussi une version un peu plus **percutante** (style article ou conférence), ou plutôt **sobre** et neutre (style académique) ? »

(les caractères gras écrits par GPT)

J'ai répondu : "plus percutante"

GPT a répondu :

« Parfait, voici une version plus percutante :

L'un des dangers les plus criants de l'intelligence artificielle, c'est la désinformation. Les vidéos truquées, désormais bluffantes de réalisme, envahissent l'espace public. Souvenons-nous par exemple de cette fausse vidéo de Justin Trudeau, déjà ancienne, mais révélatrice de ce qui nous attend à grande échelle.

Veux-tu que je pousse encore plus le ton vers le **choc-alerte** (style mise en garde publique), ou plutôt vers le **punchy-orateur** (style conférence captivante) ? »

J'ai répondu:

« J'aimerais une version écrite par un étudiant qui ne maîtrise pas très bien le français. »

GPT a répondu :

« D'accord, voici une version volontairement écrite dans un français un peu maladroit, comme pourrait le faire un étudiant qui n'a pas encore une pleine maîtrise :

Un problème très connu de l'intelligence artificiel c'est les fausses informations. Maintenant les vidéos fausses deviennent très réaliste et les gens peuvent croire facilement. Par exemple il y a déjà une vidéo ancienne de Justin Trudeau qui montre bien ce problème.

Veux-tu que je fasse une version encore plus « oral-naïf », comme si c'était un étudiant qui écrit presque à l'oral, ou tu préfères garder ce niveau de maladresse ? »

Etc, etc, etc

Mais j'ai gardé ma propre formulation, même si la première reformulation de GPT est plus belle que la mienne ! Je veux dire, j'ai préféré garder mon style. (Remarquez aussi qu'il manque un accord féminin et un accord pluriel dans la version étudiante.)

Julie Lachance, Littérature

Le film culte *Thelma & Louise*, écrit par Callie Khouri et réalisé par Ridley Scott en 1991, dénonce la culture du viol. À sa sortie, plusieurs critiques l'ont jugé extrêmement violent alors qu'il « n'y a » que trois morts dans ce long métrage : les deux héroïnes et le violeur. Ce qui a choqué, selon la critique féministe, c'est qu'il met en scène deux femmes qui répondent par la violence à la violence masculine.

Ce film est, malheureusement et douloureusement, toujours d'actualité. De fait, une violence patriarcale du même ordre est à l'œuvre dans l'affaire des viols de Mazan. Je suis toujours fortement ébranlée et indignée par ce que Gisèle Pelicot a éprouvé. Il est important de s'y attarder et de réfléchir au procès qui a suivi, car « ses enjeux sont ceux d'une société tout entière ».

Je rappelle brièvement les faits. Un homme a, pendant près de 10 ans, drogué son épouse avec des doses puissantes de somnifères, afin d'en faire son objet sexuel et d'inviter des inconnus recrutés sur le web à la violer pendant son sommeil. Il va sans dire que la victime n'a pas pu consentir, car elle était sous sédation. Cette dernière a constaté pour la première fois tous les abus qu'elle a subis quand les autorités saisies de l'affaire l'ont convoquée au poste de police où elle a pu visionner les enregistrements des viols (son mari les a tous filmés et conservait secrètement les fichiers dans son ordinateur).

Le procès qui a suivi la longue enquête des policiers a été d'une ampleur sans précédent. On parle de 51 accusés qui ont été jugés, et ce, pendant une durée de 3 mois et demi (du 2 septembre au 19 décembre 2024). De plus, plusieurs dizaines d'avocats ont été engagés dans cette affaire qui a eu un retentissement médiatique à l'échelle nationale et internationale.

Ces crimes sont de l'ordre de l'inimaginable et de l'inexprimable. De ce fait, Gisèle Pelicot a choisi de « tout montrer » au procès en refusant le huis clos, justement pour rendre visible ce qui est impossible à imaginer, à nommer, et surtout pour donner à voir à quoi renvoie le mot viol. L'exception de ce procès réside dans le fait que les preuves sont disponibles et explicites contrairement aux cas habituels où la victime n'a que sa parole pour dénoncer ce qu'elle a subi. Ici, « tout l'enjeu du procès est de récuser l'intentionnalité du viol au-delà de sa matérialité, ces deux dimensions étant en effet actuellement indispensables pour caractériser légalement le viol¹ ».

Ce qui saute immédiatement aux yeux quand on se penche sur cette affaire, c'est le fait que toutes les « composantes » de la culture du viol s'y retrouvent et y sont accentuées, comme si on regardait l'ensemble avec une loupe. Je pourrais établir une

comparaison avec le genre de la dystopie, qui met en avant-plan, et parfois de façon caricaturale, les caractéristiques d'un régime autoritaire pour ne pas qu'il advienne. Ici, la réalité dépasse la fiction, et l'expérience de l'extrême, vécue par Gisèle Pelicot, nous laisse un sale goût au fond de la gorge. Et pas besoin de mise en garde. Nous le savons très bien, nous, les femmes, qu'il faut cultiver la peur, qu'il faut continuellement nous méfier et ne jamais oublier de surveiller nos arrières quand nous rentrons le soir. Manon Garcia l'illustre ainsi : « Se savoir et se percevoir comme violable à tout moment est une expérience spécifique de la féminité³. »

Or, ce que cette femme a vécu, c'est comme si cela avait été infligé à toutes les femmes, car même en 2025, et surtout en 2025, les femmes continuent d'être victimes d'agressions sexuelles, d'abus et de meurtres de la part des hommes, et souvent de la part d'un conjoint ou d'un ami intime. Bref, ça nous concerne fois mille.

Comme je le mentionnais plus haut, cette femme courageuse a voulu montrer à la face du monde ce qu'on lui a fait subir pour que la honte change de camp. Malgré toutes ces preuves pour le moins éclatantes, le mot viol n'était jamais formulé lors du procès (présomption d'innocence, eh oui...) et toutes sortes de formules ont été utilisées par les avocats pour le contourner. Cela met en lumière que « la résistance des accusés à prononcer le mot viol est symptomatique de celle de toute une société qui, fuyant le mot, tolère dans la réalité ce à quoi il renvoie⁴ ». De plus, dans la salle d'audience, ce sont les voix masculines qui ont été majoritairement entendues (vu le nombre d'accusés), des paroles prononcées pour se déresponsabiliser et nier ce qui était pourtant évident sur les écrans.

Je parlais de dystopie plus haut et ce n'est pas anodin. Dans le roman de Margaret Atwood intitulé *La servante écarlate*, le corps des femmes est considéré comme une ressource nationale. À Mazan, c'était du même ordre, car le corps de Gisèle a été perçu comme étant la possession de son mari. Lors du procès, plusieurs accusés ont en effet déclaré qu'ils pensaient que l'accord du mari était suffisant pour coucher avec sa femme sédatisée. Qu'y a-t-il de plus représentatif de la culture du viol que ça ? Le consentement d'une femme n'est pas nécessaire pour « accéder » à son corps. De fait, l'objectification dont Gisèle a été victime est manifeste puisque « ce que l'on voit sur les vidéos, ce n'est pas une femme qui dort, c'est un corps mort⁵ ». Aux yeux de ses violeurs, elle a été perçue comme une chose dont on peut se servir, prêtée par le mari. Telle une poupée, un objet ; un être qu'on ne considère pas égal à soi.

3 Garcia, Manon. *Vivre avec les hommes : réflexions sur le procès Pelicot*. Paris : Climat, 2025, p. 196.

4 *Procès Mazan : une résistance à dire le viol*, p. 62.

5 *Vivre avec les hommes : réflexions sur le procès Pelicot*, p. 140.

1 Levesque, Mathilde. *Procès Mazan : une résistance à dire le viol*. Paris : Payot, 2025, p. 11.

2 Ibid, p. 12.

Si ce n'est déjà pas assez, pendant le procès, on a tenté de la salir, de remettre en question sa parole, son consentement. Ne pas l'entendre quand elle affirme qu'elle n'en savait rien. Encore ici, un autre élément incontournable pour cerner la culture du viol : ne pas croire les victimes. Ne pas croire les femmes.

Ce que Gisèle Pelicot a vécu est absolument horrifiant. Cependant, ce qui choque c'est que ce n'est pas exceptionnel. Comme l'écrit Mathilde Levesque, « il nous faut accepter que le procès Mazan, s'il est « hors norme » dans une approche globale, c'est-à-dire en considérant le nombre d'accusés, est aussi désespérément banal lorsqu'on considère chaque acte individuellement : un homme a violé une femme. Puis, la plupart du temps, l'a nié⁶ ».

Au moment d'écrire ces lignes, j'apprends que le journaliste Hugo Meunier a tenté de savoir si un cauchemar semblable était possible à Montréal. Il a pensé qu'avec la médiatisation du procès de Mazan, les hommes seraient plus « conscients » de ce que signifient de tels abus. Que sans consentement, c'est un *fucking* viol. Pourtant, à son grand désarroi, en réponse à une fausse annonce qu'il a créée sur un site, il a reçu en 48 heures plus d'une centaine de messages de la part d'hommes qui étaient intéressés à coucher avec sa femme endormie pendant qu'il regarderait pour assouvir son fantasme⁷.

La culture du viol c'est, entre autres, penser que seuls des « monstres » violent des femmes, des hommes « malades » qui sont les rebus de la société et que cela ne concerne que

les autres et que ça se passe très loin de chez soi, dans une sombre ruelle ou dans un autre pays. Bien sûr, ce ne sont pas tous les hommes qui violent, mais nous pouvons affirmer que nous sommes bel et bien dans un système qui ne prend pas les moyens pour arrêter ÇA. Un système qui ne prend pas suffisamment la mesure de ces inégalités qui persistent et qui détruisent plusieurs d'entre nous. Les femmes. Quand j'enseigne la notion de consentement en lien avec une œuvre littéraire que j'analyse avec mes groupes, je suis toujours étonnée de constater que ces enjeux sont nouveaux pour eux et elles. Certaines fois, une personne s'attarde pour me dire qu'elle aurait aimé savoir avant. Une autre pour me dire que ça lui est arrivé. Et une autre encore qui n'arrive pas à terminer le livre, car ça lui rappelle trop ce qu'elle a subi. Une autre qui.

Il faut que ça change pour nos filles.

Gisèle Pelicot n'a pas pris une arme pour tirer sur la misogynie, mais elle est une héroïne au même titre que les personnages fictifs Thelma et Louise. Elle a tendu un vaste miroir et, grâce à elle, nous pouvons regarder la réalité. Sans possibilité de dire que la culture du viol, ça n'existe pas. ◀

⁶ Procès Mazan : une résistance à dire le viol, p. 135.

⁷ Voir : Meunier, H. (13 septembre 2025). 100 hommes prêts à coucher avec une femme endormie. *Urbania*: <https://urbania.ca/micromag/enquete-affaire-pelicot-micromag-126>.



LES THERMOPOMPES ET PURIFICATEURS D'AIR FONT-ILS UNE RENTRÉE CLIMATISÉE ?

Marie-Ève Mathieu, Littérature

Nous avons connu un été particulièrement toxique, quant à la qualité de l'air, à cause des feux de forêt ; en plusieurs occasions, les autorités ont suggéré aux personnes dont la santé est vulnérable de se séquestrer à l'intérieur, protégées par leurs climatiseurs et autres gadgets énergivores. La mauvaise qualité de l'air se doublait, parfois, de températures caniculaires. Force est de constater que nos gouvernements n'ont pas développé de mesures d'adaptation aux changements climatiques, autres que les appareils dont disposent les particuliers et, encore, seulement ceux qui en ont les moyens financiers. Le futur est ici, mais nous ne sommes pas prêts à l'affronter.

Dans ce contexte, quelle ironie de participer à la rentrée climatisée organisée par notre syndicat le 15 août dernier. Un titre prophétique ! L'organisation des Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique (TJC) était présente pour discuter de la manière de mettre en pratique la lutte climatique dans notre milieu de travail. C'était une rencontre extrêmement enrichissante et porteuse d'espoir. En effet, l'imminence des conséquences des changements climatiques peut créer une paralysie, se traduisant, entre autres, par de l'écoanxiété, une impression d'impuissance ou un sentiment de dépossession démocratique. TJC y oppose une pratique militante, une méthode d'actions concertées pour se mobiliser et agir où cela compte : l'endroit dans lequel nous passons une grande partie de nos journées. Par exemple, une campagne est menée pour sortir le gaz des cégeps. Les employés (soutien, enseignant, professionnel, voire les cadres, s'ils le veulent) font pression auprès de la direction pour qu'on arrête d'utiliser le chauffage au gaz dans notre établissement et qu'on le remplace par des énergies plus propres. Imaginons qu'on obtienne ce gain dans chaque cégep de la province. Puis qu'ensuite, on mène cette campagne dans toutes les branches des services publics ou institutionnels. Cela créerait une véritable avancée. L'approche militante utilisée par TJC est qualifiée d'approche horizontale (en comparaison, les compagnies utilisent souvent une approche verticale, aussi nommée *Top down*), l'initiative venant des travailleurs et travailleuses qui décident d'agir et qui s'unissent. Ils ne passent pas nécessairement par les structures de pouvoir traditionnelles (partis politiques, syndicats, groupes de pression).

Bien entendu, si plusieurs travailleurs et travailleuses interpellent leur syndicat, il est possible de faire remonter certaines préoccupations dans les instances. Un des objectifs pourrait être, par exemple, d'essayer de faire inscrire dans nos conventions collectives des mesures pour favoriser l'environnement, qui obligeraient l'employeur, dans notre cas le gouvernement provincial, à agir dans la lutte climatique. Ces mesures seraient contraignantes pour le

gouvernement, au même titre que des lois le sont. Voilà de bien meilleures actions que les vagues promesses des divers partis politiques qui, s'ils arrivent au pouvoir, mettront peut-être en place telle ou telle mesure pour décarboner l'énergie. On a vu des plans de transition écologique passer d'un robuste objectif 2030 sans hydrocarbures vers un vague horizon d'une société décarbonée en 2050 !

Depuis 2020, les préoccupations écologiques sont passées au second plan, d'abord éclipsées par les questions de santé publique, puis par la montée des droites brutales à la Donald Trump. L'urgence climatique n'a pourtant pas reculé d'un iota, et n'a connu aucune accalmie (sauf peut-être les quelques mois où tout le monde était enfermé chez soi). Avec une gauche en perte de vitesse ou adoptant une vision pragmatique, il est possible de se sentir orphelin et sans voix pour faire valoir ses revendications de lutte contre la pollution. C'est pourquoi une organisation comme TJC vient à point nommé pour prendre le relais de mouvements qui s'essoufflent.

Les Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique vont tenir des États généraux au cégep Montmorency en janvier 2026, sous le thème « Transformations en cours ». Si vous voulez combattre la paralysie et l'inaction, impliquez-vous ! Autrement, l'alternative qui nous reste est de chercher refuge portes et fenêtres scellées dans la canicule, en angoissant à la perspective d'un orage qui occasionnerait des pannes de courant. Mais sans énergie, l'illusoire protection des climatiseurs laisse filtrer les particules qui nous empoisonnent. Il faut agir maintenant. ◀



LES ÉTUDIANT·ES EN THÉÂTRE SE MOUILLENT...

Pascale Millot, Littérature

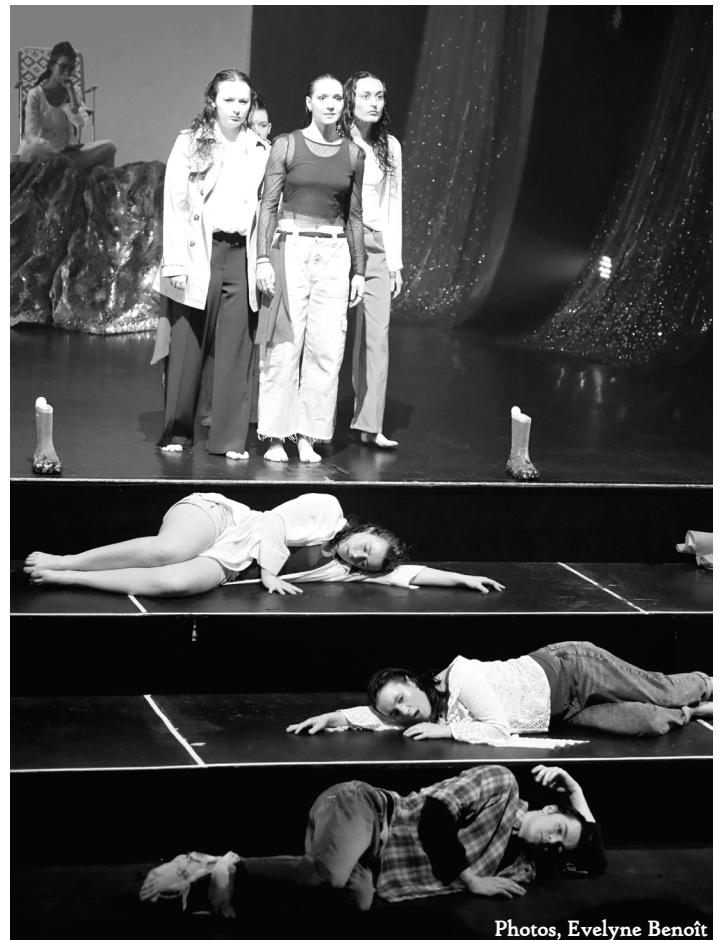
Le 7 mai dernier, les finissant·es du profil théâtre (Programme Arts et Lettres) ont présenté devant un public ravi leur interprétation sensible des *Filles du Saint-Laurent*, une pièce des autrices Rebecca Deraspe et Annick Lefebvre.

Tradition, passage obligé, examen final et tremplin pour l'ailleurs, la production annuelle qui couronne un parcours collégial de deux ans (dans le meilleur des cas !) offre l'occasion à de jeunes acteur·ices et concepteur·ices d'entrer dans la cour des grands en se produisant au Théâtre de la Ville de Longueuil. Ce n'est pas encore le Festival d'Avignon, mais c'est une occasion unique d'exposer devant un public nombreux d'enseignant·es, d'étudiant·es et de proches l'aboutissement de deux intensives années de travail théâtral. Le moment est toujours émouvant, car même si on l'oublie souvent, pris que nous sommes dans les aléas de nos vies de profs débordés au sein d'un système d'éducation chambranlant qui l'oublie, lui aussi, ces années d'études collégiales façonnent la vie et le futur de ces jeunes. Autant le dire d'emblée : la cohorte 2023-2025 a placé la barre très haut avec cette production sinon de calibre professionnel du moins proche de l'être.

Sous le prétexte d'une enquête policière bercée par le bruit des vagues et les odeurs de varech, *Les Filles du Saint-Laurent* soulève des enjeux d'identité, d'appartenance, d'attachement (au territoire et aux autres) et force à s'interroger sur la difficulté de se défaire de ses liens pour vivre sa propre vie dans un monde trouble dominé par l'incertitude climatique et les inquiétudes humaines.

Sur les berges du Saint-Laurent, personnage à part entière, ambigu, à la fois maléfique et bénéfique, métaphore d'une nature révoltée, les corps sans vie de plusieurs jeunes filles sont retrouvés. Le policier dépêché sur les lieux (Raphaël Denis-Pagès) interroge un·e à un·e des villageois·es apparemment sans histoire dont on découvre peu à peu les vies meurtries. Suicides ? Meurtres en séries ? Accidents ? Le mystère s'impose d'emblée, bien servi par un décor sombre et bleuté et une trame sonore vibrante agencée par Samuel Mainguy qui rappelle parfois le roulis des eaux. En fond de scène domine un gros rocher de carton-pâte où trône Rose (Adailia Pépin-Nicol), tantôt bien assise dans son fauteuil de plage bariolé, tantôt debout, haranguant le fleuve dans sa longue robe blanche, jeune fille aux cheveux noirs évoquant, dans un curieux pressentiment, l'Ophélie de Shakespeare ou la Loreley du Rhin – dans la mythologie germanique, elle attire les navigateurs par ses chants. Personnage ambigu et fragile, c'est plutôt elle, ici, qui est irrémédiablement attirée par le fleuve depuis que son Amour parti pêcher en mer n'en est jamais revenu.

Devant cet imposant rocher se déploie dès le début une scénographie astucieuse et polysémique où rampent d'abord les acteur·ices, évoquant tout à la fois les cadavres recrachés par le fleuve et les poissons sortis de l'eau à l'ère du Dévonien pour devenir tétrapodes. Rappelons en effet que le Fleuve Saint-Laurent, et particulièrement le site de Miguasha, situé dans le village de Nouvelle, en Gaspésie, est l'un des sites fossilifères les plus riches au monde pour documenter cette transition vers la vie humaine.



Cette prémisse habilement installée, le texte circule entre les personnages, chacun, chacune dévoilant peu à peu, à la manière d'une histoire policière classique, des secrets et des souffrances enfouis ou tus. Il y a Charlotte (Élizabeth Auger) dont on finit par deviner l'étrange attirance pour l'une des jeunes filles mortes, Lili (Florès Gosselin) dont la sœur est morte, elle aussi, et qui, depuis, quête l'amour d'une mère dévastée par la perte ; il y a Mathilde (Marine Falchi), porteuse d'une souffrance tragique, mère torturée privée de ses enfants pour avoir quitté le domicile conjugal, amoureuse d'un homme marié. Il y a Dora, excellente Allyson Giroux-Boucher en animatrice de télévision qui, derrière sa pétillance, dissimule une terrible détresse

depuis qu'à l'adolescence elle a trahi le pacte de suicide qui l'unissait à une de ses amies... Il y a aussi Martin (Samuel Mainguy), seul autre personnage masculin, qui incarne à lui seul les maris un peu lâches, parfois sauvés par un amour (et une femme) plus grand qu'eux. Anne (Mathilde Leblanc), quant à elle, femme violentée par son conjoint, dont la fille enceinte la raccroche à la vie qui bat encore, est partie vivre à des centaines de kilomètres. Enfin, Carole-Anne Chapleau interprète une femme qui veut un enfant à tout prix, malgré sa difficulté d'enfanter et un mari beaucoup moins enclin à se lancer dans l'aventure de la paternité. « Si elle peut avoir des enfants, pourquoi pas moi ? », s'interroge-t-elle dans un très beau monologue évoquant une femme qui a noyé sa petite fille.

Au-delà de l'interprétation souvent très juste de ces jeunes comédien·nes, il faut ici souligner le gigantesque travail de montage et d'adaptation effectué dans l'ombre par les metteur·ses en scène Mathieu S. Bélanger et Sara Milord, étudiant·es d'une grande maturité et sensibilité dont il sera particulièrement intéressant de suivre le parcours. Leur regard à la fois sensible et nourri d'une culture générale que l'on souhaiterait léguer à tous nos étudiant·es est pour beaucoup dans la réussite du spectacle.

Puisqu'il faut jouer le jeu de la critique, mentionnons le jeu (justement) parfois inégal de ces comédiennes dont la vocation n'est pas encore fixée et une certaine confusion créée par la multiplicité des rôles (les mêmes acteur·ices incarnent plusieurs personnages secondaires). Le texte original, très long, déjà amputé de 90 minutes et d'un personnage complet, aurait aussi gagné à être resserré encore. L'ensemble s'avère cependant très cohérent, offrant de superbes moments d'émotions. Les monologues finaux, notamment, dénouent puissamment les conflits intérieurs de personnages pris dans une tragédie qui les dépasse, comme cette scène surprenante au cours de laquelle Lili téléphone à sa mère, jouée par Lyne Hains, leur prof, qui a encadré avec passion cette production tout au long de la session. Brisant le quatrième mur, celle-ci se lève de son siège pour répondre à l'appel de sa fille faisant courageusement face au public et à une mère dure et douloureuse qui crache son mépris à sa fille comme le fleuve recrache des corps sur les berges.

Au terme d'une montée dramatique efficace se terminant sur une finale (peut-être un peu trop) rédemptrice, l'énigme des cadavres aura, comme il se doit, été résolue. Chaque personnage en ressortira transformé, pas forcément plus heureux, mais à tout le moins en mesure de regarder l'avenir avec lucidité. C'est ce que l'on souhaite aussi à ces jeunes gens prometteurs.

(Cette critique a été écrite à la demande des étudiant·es à qui j'ai enseigné le journalisme culturel durant la session d'hiver 2025. J'ai tenté d'être la plus objective possible, mais ayant côtoyé avec beaucoup de plaisir cette cohorte particulièrement sympathique et engagée, je ne garantis pas l'absence totale de biais affectif.) ◀



DU CÔTÉ DE LA FICTION

Julia Pawlowicz, , Littérature

Il y a plusieurs années que je lis avec bonheur l'autrice nigériane Chimamanda Ngozi Adichie. Son parcours d'écrivaine, placé sous une bonne étoile, l'a menée en quelques publications à connaître un grand succès international et son dernier roman, *L'inventaire des rêves*, a figuré cet été parmi mes cadeaux d'anniversaire. Il n'est pas innocent qu'une de mes vieilles amies l'ait glissé entre mes mains si vite après sa publication. Elle sait combien l'œuvre de cette autrice, dont j'ai adoré lire *Americanah* et dont j'enseigne l'essai *Le danger de l'histoire unique* en alternance avec le recueil de nouvelles *Autour de ton cou*, me touche.

En effet, Ngozi Adichie crée des personnages auxquels on prête si rapidement vie qu'on ne peut que se résigner à les abandonner après la lecture. Les discussions que mes élèves entretiennent à leur sujet sont d'ailleurs particulièrement fécondes, et singulières : comme elle raconte, dans *Autour de ton cou*, le destin de plusieurs femmes prises dans des mariages à la dérive, dans les méandres infranchissables du processus d'immigration vers l'Amérique ou subissant une pression familiale pour « réussir », elle éveille particulièrement l'attention de mes élèves « adultes », des femmes et des personnes immigrantes dans ma classe. Vous auriez dû voir avec quel silence respectueux on écoutait une de mes élèves noires, dans la quarantaine, analyser un de ses textes. « La parole change de camp, et le p'tit gars de Saint-Lambert apprend », m'étais-je dit, me marrant quand même un peu de voir combien il lui était agréable de tenir le crachoir en prenant soin de ne pas mentionner qu'en fait, elle était Haïtienne, et que le Nigéria lui était totalement inconnu.

Mon élève illustre la mission que se donne l'écrivaine : celle de faire entendre des voix de femmes noires dans des sociétés et dans la littérature qui les a longtemps exclues ou invisibilisées. Elle admet d'ailleurs dans *Le danger de l'histoire unique* (qui est aussi un TED talk que je recommande !) qu'elle-même a commencé à écrire en créant des personnages blancs et Anglais, copiés sur les personnages des livres européens pour enfants qui ont bercé son enfance à Nsukka. Ce n'est que plus tard, au contact de la rare littérature africaine pour enfants qui lui est tombée entre les mains qu'elle s'est rendu compte que des personnages « à la peau couleur chocolat, aux cheveux crépus impossibles à coiffer en queue de cheval » pouvaient exister dans la fiction. Là, elle avait trouvé sa voie.

Dans *l'inventaire des rêves*, elle présente en effet cinq personnages féminins africains dont les liens amicaux ou d'emploi – ou un mélange des deux – se dessinent pour les lecteurs au fil des chapitres qui sont, chacun, consacrés

à mettre l'une d'elles en vedette. On y rencontre entre autres des Africaines particulièrement riches, ayant hérité d'une fortune colossale accumulée au fil des changements de régimes politiques ou ayant su profiter d'un système bancaire corrompu, et on les suit à la découverte ou dans la poursuite de leurs rêves. Certains atteignables, d'autres pas, certains réellement à elles, d'autres inculqués par la famille, forcés par la tradition ou freinés par la réalité : à chacune de vivre tantôt l'échec, tantôt une épiphanie temporaire. Entre Lagos et le Maryland, entre la solitude et les partys débridés à Abuja, elles vivent en aimant, en étudiant, en écrivant, en travaillant tantôt en se battant, tantôt en se laissant porter.

Au-delà de ce thème et malgré sa structure, le roman aborde sous plusieurs angles la question de l'amitié et de la solidarité féminines. Échec amoureux, difficile entrée dans la maternité, passage à vide sur le plan de la carrière : toutes les situations inventées par Ngozi Adichie sont prétextes à une réflexion sur la place que le monde aménage pour ces femmes – ou ne leur réserve pas. Un des personnages, le plus réussi sans doute, a été inspiré à Chimamanda Ngozi Adichie par Nafissatou Diallo, la femme de chambre violée par Dominique Strauss-Kahn en 2011. Son histoire parmi les autres pose plusieurs questions, qui traversent le roman : sommes-nous là, les femmes, les unes pour les autres ? Ne sommes-nous féministes que dans notre chambre d'écho ? Parmi les « nôtres » ? Est-ce que l'amitié nous sauvera, si le monde autour s'écroule ?

Même s'il convient ici d'admettre que Ngozi Adichie connaît, après un passage à vide qu'elle reconnaît avoir vécu durant et après la pandémie, époque où elle a perdu tour à tour son père et sa mère, un difficile retour à l'écriture de la fiction, le livre n'est pas dénué d'intérêt. Oui, certains passages apparaissent caricaturaux, trop idéologiques ou semblent plaqués, et serviraient sans peine à des lecteurs plutôt à droite d'exemples de ce qu'une gauche idéologique ou trop « empathique » peut tartiner dans ses discours EDI (et auraient dû, en version retravaillée, figurer plutôt dans un essai), mais la magie prend vraiment lorsque Ngozi Adichie se retrouve sur son territoire de prédilection, la pure fiction romanesque. Là, notre estomac se serre, et on retient notre souffle : la magie se produit et de personnages, ces femmes deviennent, sous sa plume, d'entières personnes. ◀

TERRAIN VAGUE

Alec Serra-Wagneur, Littérature

Les poings bien cachés au creux des manches du coton ouaté.

Pour s'abriter.

De la pluie et du froid. Mais aussi des ronces, des orties, des épines et des chardons.

Des fleurs de bardane qu'on saisit et qui collent aux cheveux et aux chaussettes.

Mais surtout pour rester à distance de cette bouche. De ces dents jamais tranquilles qui ont tendance à gruger les ongles jusqu'à la moelle devant le vide.

J'écris « vide » mais ce n'est pas ça. Je veux dire « terrain vague » dans le sens d'indéterminé. D'insaisissable.

Alors c'est pour éviter le trop-plein. Parce que l'instinct suggère d'aborder cet espace par fragments.

Apprivoiser patiemment l'inconnu au lieu de tenter de le conquérir.

Le bout d'un index émerge du refuge tiède et duveteux. Le vent humide picote la parcelle de peau exposée. Éveille les sens d'un seul coup.

Le doigt arpente les crevasses presque effacées sur la surface caoutchouteuse d'un pneu solitaire. Risque des échardes en soulevant dangereusement les épines de planches de bois grugées par le temps, empilées près d'une carcasse rouillée.

L'imaginaire s'éveille au contact du métal couvert de minuscules aspérités, à peine perceptibles. Bientôt c'est toute une main qui s'extirpe de la manche. Qui part à l'aventure sur la tôle cabossée et oxydée.

Puis le corps en entier se met en marche. Il court, évite les obstacles, grimpe et saute. La sueur se mêle à la pluie. Les souliers et les vêtements se trempent pour de bon. De minces nuées émanent de la bouche essoufflée. Vivante.

L'enfant joue. Invente. Existe. Ne se ronge plus les ongles.

La promotion immobilière voit le vide, se désole du gâchis, de cette laideur, de toute cette inutilité. On exige l'obtention

**

de lieux vacants, délaissés, d'où émane une étrangeté inconfortable. Il faut optimiser. Raser. Aplanir. Construire. Rentabiliser. Gentrifier. Parce que la friche crée la nécessité d'être domestiquée.

Alors l'espace liminaire disparaît. Le terrain vague, magnifiquement inutile, voit le champ de ses possibles s'anéantir sous les tonnes de béton d'un immeuble à condos.

